

Compte-rendu de la séance du conseil municipal **Du 1^{er} juillet 2016 - 20 h -**

Présents : M. PERRIN Marc, Maire, MM LAUFERON Denis, DE BOURGOING Jean-Marie , BREUGNOT François, MONERAU Jean-Georges, DANGUIS Marc, SIROU Grégory, Mmes JEANGUYOT Danièle, PERRARD Thérèse.

Absents excusés : PERRUCHET Philippe qui a donné procuration à Marc PERRIN.
GENTIL Martine qui a donné procuration à Denis LAUFERON,

I: VISITE DE M ; BERROT ET M. LAY

Monsieur Berrot, chargé des relations publiques auprès des collectivités locales pour la société Orange et M. Lay, représentant la société SPIE ont présenté le projet de desserte ADSL sur la commune de Blismes.

La communication se ferait en partie par voie hertzienne depuis le Mont Beuvray mais il semblerait qu'un arbre de faible diamètre (environ 15 cm) situé sur une propriété privée risque de poser un problème à faible échéance pour cette desserte. Le conseil municipal émet donc des réserves sur ce choix technique sachant que la végétation inexorablement va se développer tout le long de ce faisceau.

D'autre part, le débit annoncé lors de cette réunion ne correspond pas au débit prévu initialement (15 Mbps au lieu de 20). De plus, la desserte ne concerne que le Bourg dans un rayon approximatif de 800 mètres. Il n'est pas prévu de rénover un réseau vétuste permettant de desservir en haut débit les hameaux et les exploitations agricoles en dehors du périmètre du Bourg.

Le conseil municipal et des administrés présents à cette réunion sont très déçus de cette proposition qui n'apporte pas le service prévu.

Un courrier a été adressé à M. le Président du Conseil Départemental lui demandant d'intervenir auprès d'Orange.

II SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Préfet a arrêté la carte intercommunale et le conseil municipal est à nouveau appelé à délibérer sur cette proposition qui , nous concernant, regroupe les communautés de communes du Haut Morvan (Château-Chinon), les Portes du Morvan (Lormes) et Les grands Lacs (Montsauche).

Le Conseil maintient sa position et se prononce, à l'unanimité, contre cette fusion.

III RETRAIT DE LA COMMUNE DE DUN-SUR-GRANDRY DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT A LA DEMANDE DE CHATEAU-CHINON,

La commune de Dun-sur-Grandry a émis le souhait de quitter le syndicat intercommunal de transport à la demande de Château-Chinon et chaque commune membre doit se prononcer,

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

IV TRAVAUX REPARATION CHEMINEE ET COUVERTURE LOGEMENT LA POSTE

Le devis de la société BALLAND pour un montant de 1 056 € TTC est accepté pour la réfection de l'entourage de la cheminée, l'étanchéité de la couverture et le renforcement d'une panne.

V VENTE DE BOIS COMMUNAUX

Après visite du conseil municipal des parcelles communales boisées, un appel aux candidatures avait été publié suite au conseil municipal du 26 février 2016.

Une seule demande a été formulée, celle de M . Danguis,et donc acceptée par le conseil sur la base de 5 € le stère.

VI TRAVAUX VOIRIE 2016

Plusieurs devis sont présentés et le Conseil municipal opte pour l'entreprise COLAS et la réfection des parties suivantes :

- Route de Bussy-Châtin
- Route Vaumery – Le Moulin du Bruy
- Une portion de la Chaume des Vignes en direction du Bourg.

Pour un montant total HT de 34 677,97 €,

Il avait été annoncé le report des travaux pour la route Bussy- Châtin compte-tenu des travaux d'enfouissement des réseaux par ERDF. Suite à l'intervention de M. le Maire auprès d'ERDF, les travaux seront réalisés courant juillet, permettant ainsi la réalisation des travaux de voirie prévus.

VII DEVIS POUR DEPLACEMENT COMPTEURS DE LA MAIRIE

Le conseil accepte le devis d'ERDF d'un montant de 668 € HT pour déplacer au rez de chaussée les deux compteurs situés à l'ancienne mairie.

VIII COURRIER DE L'ASSOCIATION « BELISAMA »

Un courrier « Sauvons Notre Eglise » a été adressé à la Mairie qui dresse un état des lieux de l'intérieur de l'Église. L'association propose d'ouvrir l'église à des manifestations culturelles (concerts, expositions...) et dans cette perspective demande le déplacement de l'autel et la réfection de l'intérieur de l'église.

Le conseil, à l'unanimité, ne souhaite pas déplacer l'autel et rappelle que les municipalités précédentes ont réalisé des travaux à hauteur de 120 452 € HT effectués enttrois tranches pour mettre l'église en sécurité.

Les municipalités n'ont jamais négligé l'église.

IX QUESTIONS DIVERSES

1° Chantier d'insertion

Il sera sollicité pour nettoyer les deux fontaines de la Velle et le lavoir, la fontaine de Vaumery et le puits et l'abreuvoir de la Chaume Oudard.

2° Nouvelle Intercommunalité

Dans le cadre de la fusion des trois communautés de communes, des commissions ont été créées et le Maire est inscrit dans la commission voirie et services aux communes.

3° Cabanon de l'école : Il a été bétonné par l'employé municipal suite à la demande faite en conseil d'école.

Pour copie conforme,
Le Maire,
M. PERRIN